

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

EST ABSENT : M. le conseiller Daniel Boisclair

---

255-2019

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

---

256-2019

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
  2. Revue de l'ordre du jour
  3. Déclaration de conflit d'intérêts
  4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19-08-2019 et extraordinaire du 26-08-2019, avec dispense de lecture
  5. Suivi du procès-verbal
  6. Dépôt d'un procès-verbal de correction - Résolution 219-2019
  7. Sollicitations, invitations, adhésions
  8. Approbation des comptes du mois de juin 2019
  9. Dérogation mineure au 1561 rue St-Cyrille
  10. Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie
  11. Mandat de surveillance des travaux de réfection de l'égout sur la rue Picard
  12. Entente pour cession de rue (parc industriel Est)
  - ~~13. Soumissions - Contrats de déneigement ECH-02 et ECH-03 (2019-2022)~~
  14. Officialisation d'engagement d'employés
  15. Autorisation de destruction de documents
  16. Correspondance
  17. Rapport des élus
  18. Questions du public
  19. Varia
    - a) Mandat de surveillance des travaux - Construction de chemin au parc industriel Est
  20. Prochaine assemblée publique le 21 octobre 2019
  21. Levée de l'assemblée
- 

257-2019

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

258-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 19-08-2019 ET  
EXTRAORDINAIRE DU 26-08-2019, AVEC  
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire tenue le 19 août 2019 et de l'assemblée extraordinaire tenue le 26 août 2019, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire tenue le 19 août et de l'assemblée extraordinaire tenue le 26 août 2019, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

259-2019

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

---

260-2019

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE  
CORRECTION - RÉSOLUTION 219-2019 :

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), je Lyne Groleau, directrice générale et greffière dépose un procès-verbal de correction visant la résolution numéro 219-2019 du procès-verbal de l'assemblée publique du 15 juillet 2019, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise, qui concernait l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

---

261-2019

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Festival du Faisan Battue des maires (1 participation)	30 \$
Gym de Normandin Aide financière pour déneigement hiver 2019	1 000 \$
Halloween St-Cyrille Aide financière pour achat de banderoles	200 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: aucune.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

262-2019

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE  
JUN 2019 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de juin 2019 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de juin 2019 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juin 2019, pour un montant de 923 870.77 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT  
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 06-2019

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

263-2019

DÉROGATION MINEURE AU 1561 RUE ST-  
CYRILLE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1561 rue St-Cyrille, en regard de la reconstruction des fondations de la résidence existante;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme une marge arrière à 3,3 mètres au lieu de la marge requise de 6 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 21 août dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1561, rue St-Cyrille, soit, et est acceptée par le conseil de la Ville de Normandin et que soit autorisée, par le fait même, la reconstruction des fondations de la résidence existante à une distance avec la limite de terrain arrière à 3,3 mètres au lieu de la marge exigée de 6 mètres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

264-2019

**ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE  
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ  
INCENDIE :**

ATTENDU les dispositions de la Loi sur la sécurité incendie par laquelle la MRC doit obligatoirement procéder à la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) agréé par le ministre de la Sécurité publique le 27 septembre 2005;

ATTENDU que la municipalité a collaboré avec la MRC de Maria-Chapdelaine à l'élaboration de son projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions des articles 15 et 18 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC a consulté les municipalités locales de son territoire, les autorités régionales limitrophes et la population, entre autres et notamment le 2 février 2016 à l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini au cours de laquelle près de 25 personnes étaient présentes;

ATTENDU que des modifications ont été apportées audit projet par la MRC, le comité technique et le personnel du ministère afin de s'assurer que le document soit conforme aux orientations et aux attentes gouvernementales en matière de sécurité incendie;

ATTENDU que conformément aux dispositions de l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4), le projet de schéma de la MRC doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à son élaboration;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le présent conseil municipal adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- b) Que le conseil municipal adopte également le plan de mise en oeuvre dudit projet, lequel prévoit des actions et des mesures par la Régie de sécurité incendie GEANT et ce, en prévision de l'attestation du Schéma de couverture de risques de la MRC par le ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault;
- c) Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Maria-Chapdelaine et à la ministre de la Sécurité publique.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

265-2019

**MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE  
RÉFECTION DE L'ÉGOUT SUR LA RUE PICARD :**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de l'égout sur la rue Picard;

CONSIDÉRANT que le contrat pour la réalisation des plans et devis ne comprenait pas la surveillance;

CONSIDÉRANT les deux propositions suivantes:

<b>SOUSSIONNAIRE INVITÉ</b>	<b>PRIX (tx en sus)</b>	<b>NOTES</b>
Stantec	21 580 \$	Conforme
Norda Stelo	20 500 \$	Conforme

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que la Ville de Normandin accorde le contrat de surveillance des travaux de réfection de l'égout sur la rue Picard à la firme Norda-Stelo au coût de 20 500 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant dans l'offre de services professionnels numéro I16552.001-300/400 déposée le 3 septembre 2019.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

266-2019

ENTENTE POUR CESSION DE RUE (PARC  
INDUSTRIEL EST) :

CONSIDÉRANT la résolution 87-2019 adoptée le 1er avril 2019, qui autorisait la vente du lot 6284913 à 11077422 Canada inc. dans le secteur du parc industriel Est;

CONSIDÉRANT que dans ledit contrat, est mentionné que l'acquéreur réalisera lui-même les travaux de construction du chemin de façade du terrain (lots 6284913 et 6284916) selon les plans et devis produits par la Ville;

CONSIDÉRANT que pour ces raisons, la Ville doit céder la rue, qui lui sera rétrocédée à la fin des travaux de construction;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal autorise la cession de rue dans le secteur du parc industriel Est, correspondant au lot numéro 6284914 à 11077422 Canada inc.
- b) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière, soient autorisés à signer tous les documents inhérents à la cession de cette rue pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

267-2019

SOUMISSIONS - CONTRATS DE DÉNEIGEMENT  
ECH-02 ET ECH-03 (2019-2022) :

Ce sujet est reporté à la prochaine assemblée publique.

268-2019

OFFICIALIZATION  
D'EMPLOYÉS : D'ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à la Ville de Normandin pour les fonctions et dates d'entrées en poste mentionnées ci-bas, selon les avantages prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

EMPLOYÉ	FONCTION	DÉBUT DE L'EMPLOI
Terry Brindle-Tessier	Préposé à l'entretien (CAO et CS)	9 septembre 2019
Nicholas Leroux	Homme d'entretien occasionnel	3 septembre 2019
Nathalie Ouellet	Responsable des restaurants	3 septembre 2019
Raphaël Blackburn	Inspecteur en bâtiment et environnement	30 septembre 2019

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

269-2019

AUTORISATION DE DESTRUCTION DE  
DOCUMENTS :

CONSIDÉRANT que Madame Manon Leclerc, conseillère en gestion documentaire à la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine, a préparé une liste des documents à disposer, en respect avec les délais du calendrier de conservation établi pour la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT que cet exercice a été réalisé dans le cadre du mandat en gestion documentaire liant la Ville de Normandin avec ladite Société d'histoire par le biais de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil de la Ville de Normandin autorise la destruction des documents apparaissant sur la liste déposée le 16 septembre 2019.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

270-2019

CORRESPONDANCE :

Le Grand Tour Desjardins; OBJET: Remerciements pour notre collaboration ayant permis un franc succès pour l'édition 2019.

---

271-2019

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

---

272-2019

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

273-2019

VARIA : MANDAT DE SURVEILLANCE DES  
TRAVAUX - CONSTRUCTION DE CHEMIN AU  
PARC INDUSTRIEL EST :

CONSIDÉRANT les travaux de construction de rue sur le lot 2 du parc industriel Est;

CONSIDÉRANT les deux propositions suivantes:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (tx en sus)</b>	<b>NOTES</b>
Norda Stelo	20 500 \$	Conforme
Stantec	20 960 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

a) Que la Ville de Normandin accorde le contrat de surveillance des travaux de construction du chemin du lot 2 du parc industriel Est à la firme Norda Stelo au coût de 20 500 \$, plus taxes, le tout selon les informations apparaissant dans l'offre de services professionnels numéro I18536.001-000 déposée le 16 septembre 2019.

b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

274-2019

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 21  
OCTOBRE 2019 :

---

---

275-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 33.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

---

\_\_\_\_\_  
Mario Fortin, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière